

L'an deux mille neuf, le vingt neuf du mois de janvier, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle communautaire de Planzolles, sous la présidence de Madame Françoise POUJADE, Présidente.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal WALDSCHMIDT, Jean Rémi DURAND GASSELIN, Alain MAHEY, Christian FAUGIER, Marie Christine DETE, Jean PASCAL, Marie Thérèse OZIOL (pouvoir de Paul BOYER), Marie Claire PAQUELET GARDES, Nathalie TOURRE, Nathalie TOURRE (pouvoir de Christine SEON), Francis PLANCHER, Marie Hélène POUZACHE, Bernard SAISON, Bernard SAISON (Pouvoir de Philippe GILLES), Jean Pierre LAPORTE, Mireille AREVELO, Jean Luc TOURREL, Nicole BISCAREL, Philippe BROT, Stéphane REBOUL, Jean Luc VALETTE, Jean Paul ROBERT (pouvoir de Jean Philippe BLANC), Denise FERRARI, Hubert LEPOITEVIN, Dominique BROUSSE, Patrick PERNEL, Michel VOYANT, Françoise POUJADE, Nathalie SUSSELIN, Gérard MARTIN, Régine LEMESRE, Francine CALIPPE, Laurent FARGIER, Elisabeth CHAINE, Christian MOYERSOEN, Patrick MICHEL, Jack ZMINKA, Roland REY, Marc MINETTO, Lorraine CHENOT, Bernard BONIN, Bernard BONIN (pouvoir de Christelle MONTEREMAL), Alexandre FAURE.

A été élu secrétaire : Jean PASCAL

Ont assisté à la réunion, sans voix délibérative : Jacqueline MIELLE, Luc PARMENTIER, Gaston JAMBOIS, Francine LACOUR.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer

**Objet : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE DE  
TOURISME ROSIERES/LABLACHERE »**

La présidente rappelle que les communes de Lablachère, Rosières et Saint Genest de Beauzon sont adhérentes de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie depuis la prise d'arrêté par le Préfet de l'Ardèche en date du 24 novembre 2008.

En raison de l'annualité fiscale, la prise des compétences inscrites en ses statuts par la Communauté de Communes s'est faite effectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Toutefois, en raison des multiples adaptations de service et de fonctionnement rendues nécessaires par l'élargissement du territoire communautaire et son quasi-doublement de population, et bien que la compétence « office du tourisme » relève bien des attributions communautaires, afin de permettre également à la collectivité publique intercommunale de mettre en discussion le mode de gestion de ce service, l'association « Office de Tourisme Rosières/Lablachère » a poursuivi son action en janvier 2009, en accord avec l'exécutif de la Communauté de Communes et des municipalités concernées.

Afin d'honorer les engagements pris par cette association pour 2009 et afin de lui assurer le remboursement des dépenses engagées au titre de la mission « office de tourisme » pour ce même exercice, il est proposé de conclure un protocole transactionnel, par lequel, selon les termes du Conseil d'Etat, « *les parties en présence préviennent une contestation à naître* », ce « contrat de transaction » ayant « *entre ces parties l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.* »

La reprise des engagements et le remboursement de dépenses engagées concernent notamment la reprise de contrats de travail (1 agent permanent et 1 agent en remplacement durant un arrêt maladie/maternité de l'agent permanent), la présence sur deux salons de promotion touristique, l'édition d'un guide des hébergements, les contrats de ligne téléphonie/Internet, etc...

Il est proposé au conseil communautaire de donner délégation d'une part à la présidente pour préparer ce protocole transactionnel et d'autre part au bureau communautaire pour valider ledit protocole, en accord avec les instances décisionnaires de l'association « office de tourisme Rosières/Lablachère », laquelle sera par là même appelée à modifier son intitulé et son objet.

Le conseil communautaire,  
Ouïe l'exposé de sa présidente,  
Après en avoir délibéré,

**DONNE DELEGATION**, à l'unanimité, à la présidente pour engager des négociations avec l'association « office de tourisme Rosières/Lablachère », en vue d'aboutir à la signature d'un protocole transactionnel dans le cadre présenté ci-dessus ;

**DONNE DELEGATION**, à l'unanimité, au bureau communautaire pour valider le protocole transactionnel résultant de la négociation entre l'exécutif communautaire et l'association « office de tourisme Rosières/Lablachère ».

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**  
**La Présidente,**  
**Françoise POUJADE,**